

Le Mémo des Techniques

Ensemble des articles issus du site ffsa le 13/09/2018

1 * Pour WRC et R5

article : 253 2018 Maj du 07/07/2018

6.1.2 Harnais conformes à la norme FIA 8853/2016

Obligatoires pour les voitures suivantes :

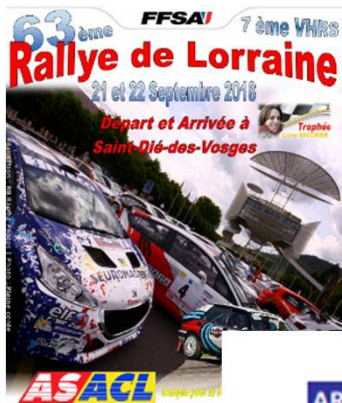
- World Rally Cars homologuées avant le 31.12.2013 conformes à l'extension d'homologation 100/01 KSR ainsi qu'à son extension WR, et à l'Art. 255A de l'Annexe J 2013
- World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2014 conformes à l'extension d'homologation 200/01 WRC et à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016
- World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2015 conformes à l'extension d'homologation 300/01 WRC et à l'Art. 255A de l'Annexe J 2016
- World Rally Cars homologuées à partir du 01.01.2017 conformes à l'extension d'homologation 400/01 WRC et à l'Art. 255A de l'Annexe J
- Voitures Super 2000 (Circuits) conformes à l'Art. 263 de l'Annexe J

NOTE FRANCE

Dans les épreuves Nationales et Régionales, pour les voitures ci-dessus, les harnais conformes à la norme FIA 8853/2016 sont obligatoires.

Obligatoires à partir du 01.01.2018 pour les voitures suivantes :

- Voitures Super 2000 (Rallyes) conformes à l'Art. 255A de l'Annexe J 2013.
- Voitures du Groupe RGT conformes à l'Art. 256 de l'Annexe J.
- Voitures du Groupe R5 conformes à l'Art. 261 de l'Annexe J.



Le Mémo des Techniques

2 * Pour les autres

ARTICLE 6. HARNAIS DE SECURITE

6.1. HARNAIS DE SECURITE

6.1.1 Harnais conformes à la norme FIA 8853/98

Obligatoires jusqu'au 31.12.2022 sauf indication contraire de l'Article 6.1.2.

NOTE FRANCE

Dans les épreuves Nationales et Régionales, les harnais norme FIA 8854/98 valides jusqu'au 31/12/2019 seront autorisés s'ils sont modifiés en 5 ou 6 sangles,

Sous condition que la lettre C ou D soit mentionnée sur l'étiquette de chaque sangle composant le harnais conforme à la norme FIA 8854/98.

Dans ce cas, le harnais 4 sangles norme FIA 8854/98 pourra être transformé :

- en 5 sangles si lettre C
- en 6 sangles si lettre D

Avec l'utilisation du kit extension 5^{ème} ou 6^{ème} sangle.

L'année d'homologation de la 5^{ème} ou 6^{ème} sangle devra être d'une année égale ou supérieur à l'année de fin d'homologation du harnais 4 sangles.

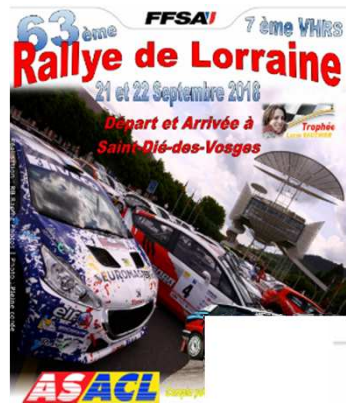
Mais seule la fin d'homologation du harnais 4 sangles sera prise en compte pour la caducité du harnais.

Nota : Dans tous les cas toutes les sangles du harnais doivent comporter un même numéro d'homologation (Exemple : numéro d'homologation D-199.T/98 sur les 4 sangles du harnais, le kit extension 5^{ème} ou 6^{ème} sangle devra aussi avoir le numéro d'homologation D-199.T/98 pour être valable).

3 * Pour tous

Pour que nous gagnons du temps
SVP arrivez au contrôles avec vos Harnais Bouclés
6 sangles visibles rapidement

Merci



Le Mémo des Techniques

4 * Pour Tous

EQUIPEMENTS DE SECURITE RALLYE

GROUPES	INTERNATIONAL		NATIONAL - REGIONAL				Rallye TT T1-T2-T3 SSV	
	N	A	T1-T2-T4	N / FN	A / FA	R1, R2, R3, R5		F2000, GT de Série, GT Plus
	ANNEXE J							
Armature de Sécurité	ANNEXE J			RP	RP	ANNEXE J	RP	
Harnais 5 points minimum homologués FIA Norme 8853/98	X			X			X	
Harnais 6 points minimum homologués FIA Norme 8853/98	REC			REC		REC	REC	
Pare brise en verre feuilleté	X			X			RP	
Film anti-déflagrant								
Extincteur 2 kg (poudre ou liste N°6)								
Extincteur AFFF / habitacle / moteur (simultane) liste N°6* ou liste N°16 3kg mini	Obi LISTE N°16			X			RP	
Coupe circuit	X			X			X	
Vêtements et gants ininflammables (Norme obligatoire se référer au règlement combinaison. Normes FIA broderie uniquement, voir identification des combinaisons).	X			X *1			X*1	
Cagoule homologuée FIA en cours de validité	X			X			X	
Sous vêtements homologués FIA en cours de validité	X			REC *2			X	
Chaussure homologuée FIA en cours de validité	X			X			X	
Fixations supplémentaires : 2 par capot.	REC	X		REC	X	ANNEXE J	RP	
Anneau de remorquage AV-AR								
Double circuit de freinage							X	
2 rétroviseurs extérieurs							X	
Triangle de signalisation							X	
Mousse d'arceau							X	
Type de réservoir carburant							X	
Canalisation de carburant							X	
Casques homologation reconnue FIA compatible RFT				ANNEXE J		ANNEXE J	RP	
Système Retenue Frontale de Tête homologués FIA en cours de validité							T1-T2 = X	
Siège homologués FIA en cours de validité		X		X		X	T3-SSV = RP	

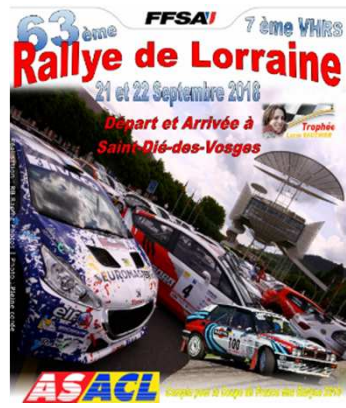
*1 Combinaison et gants Norme FIA 8856-2000 Obligatoire.

*2 haut de sous-vêtements (t-shirt manche longue) norme FIA 8856-2000 Obligatoire.

Légende : X ou Obi = obligatoire ; REC = recommandé ; RP = se reporter à la réglementation particulière à ce groupe.

Pour d'autres produits, voir RP et Annexe J (liste N°6).

Il est rappelé qu'en cas de doute sur un point de sécurité mentionné dans le tableau ci-dessous, il convient de se reporter au texte du règlement qui fait foi.



Le Mémo des Techniques

5 * Pour Tous les passeports A4

SVP remplir la Ligne de participation aux épreuves

Il nous restera uniquement à parapher
Merci

6 * Pour Tous les passeports A4

SVP Vérifiez le contenu du passeport et le contenu

De la voiture :

Siege , Harnais , Extincteurs

Réservoir FT3 et date

7 * Pour Tous

SVP Vérifiez le contenu de votre équipement
pilote et co-pilote suivant tableau équipement
sécurité

8* Pour Tous

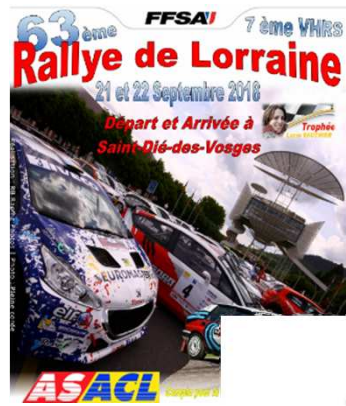
SVP Vérifiez :

la date de validation et l'état de vos extincteurs à
bord

(2 ans mois et année compte)

La date de validité de vos sièges

La date de validité de vos Harnais



Le Mémo des Techniques

9 * Pour Tous

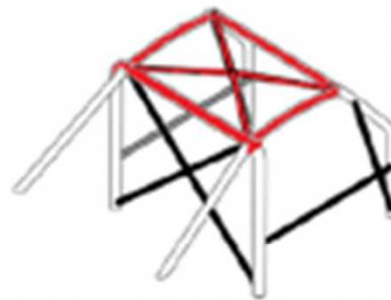


Chaque garniture doit être fixée de façon telle qu'elle ne soit pas mobile par rapport au tube.
Application : Pour toutes les catégories.
Pour les compétitions sans copilote, les garnitures sont obligatoires uniquement du côté du pilote.

NOTE FRANCE

Pour les épreuves Nationales et Régionales :

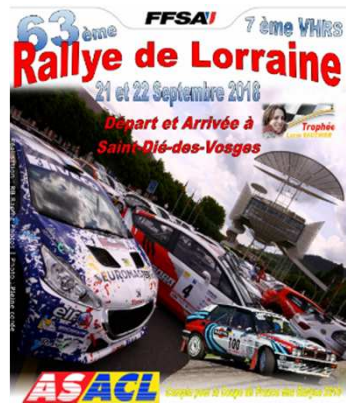
- Aux endroits où le corps des occupants pourrait entrer en contact avec l'armature de sécurité, une garniture ignifugeante doit être utilisée comme protection.
- Aux endroits où les casques des occupants pourraient entrer en contact avec l'armature de sécurité, la garniture conforme à la norme FIA 8857-2001 type A (voir liste technique n°23 "Garniture d'arceau de sécurité homologué par la FIA") est obligatoire.
- Tous les tubes de l'armature identifiés sur le Dessin 253-68 et tous les renforts de toit devant être équipés de garnitures conformes à la norme FIA 8857-2001 type A (voir Liste Technique n°23) sont recommandés en 2018 et obligatoires en 2019.



253-68

ARTICLE 9. RETROVISION

La vision vers l'arrière doit être assurée au moyen de deux rétroviseurs extérieurs (un côté droit et un côté gauche). Ces rétroviseurs peuvent être ceux de série.
Chaque rétroviseur doit avoir une surface réfléchissante d'au moins 90 cm².
Le rétroviseur intérieur est facultatif.
Application : Groupes N, A, R, Super 2000 Rallyes et WRC. Pour Super Production voir règlement spécifique.
Une découpe sur le corps du rétroviseur (surface de 25 cm² maximum par rétroviseur) est cependant autorisée pour la ventilation de l'habitacle.
La porte peut être modifiée au niveau de la fixation du rétroviseur pour être dotée d'une découpe équivalente de 25 cm² maximum.
Application : en rallye seulement, Groupes N, A, R, Super 2000 Rallyes et WRC.



Le Mémo des Techniques

10 * Pour Tous

SVP Vérifiez :

La fixation des roues de secours et des crie
Le fonctionnement de vos éclairages routier

11 * Pour Tous

SVP Vérifiez :

Le bon fonctionnement de votre coupe Circuit

(Moteur en Marche , commande extérieure pas grippée)

Le bon fonctionnement de votre commande d'extincteur embarqué

(Mécanique : pas de grippage et pas de goupille en sortie de parc
Electrique : pile présente et position armée en sortie de parc)



;

Sportivement

L'équipe des commissaires Technique